



LES ATTAQUES

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du 14 octobre 2020

Présents : Mme ANSEL Catherine, Mme BAUDART Aurélie, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIVIER Chantal, M. LASSALLE Éric, M. LEMIERE Alain, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, M. PEENAERT Antoine, Mme SEYS Véronique, Mme VAMPLUS Vanessa

Excusés : Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme KRASINSKI Eliane, M. LEFEBVRE Pierre Louis, M. VASSEUR Jean-Paul

Procurations : Mme DUVIEUXBOURG Nathalie donne pouvoir à Mme DENIELE Nadine, M. LEFEBVRE Pierre Louis donne pouvoir à Mme SEYS Véronique

La séance est ouverte à dix-neuf heures sous la présidence de Madame DENIELE-VAMPOUILLE, Maire, à la salle polyvalente de LES ATTAQUES. Monsieur Axel DUTRIE est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel nominal. Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1. Compte rendu de décision prise en vertu des délégations attribuées par le Conseil au Maire
Signature du bail du logement de Près-Clocher

2. Cabinet de télé médecine - Modification du plan de financement

Le conseil a validé le projet de cabinet de télé médecine et son plan de financement lors de sa séance du 9 septembre dernier. L'installation de la borne de télé médecine était prévue dans un bâtiment modulaire, qui ne pouvait être que provisoire pour respecter les règles d'urbanisme. En effet, l'aspect extérieur du modulaire ne permettait de l'installer que pour une durée limitée. Pour avoir un permis de construire définitif, le bâtiment doit être d'aspect bois ou brique. L'installation étant prévue pour plus de 2 ans, le bâtiment doit également être conforme à la RT2012 (norme de résistance thermique). Une solution innovante permettrait d'installer la borne dans une construction modulaire durable : un bâtiment à ossature et bardage bois énergétiquement performant. Composé à presque 80% de bois, ce type de construction permettrait d'inscrire le projet dans une démarche de développement durable, de disposer un bâtiment à la résistance thermique supérieur à la RT2012, et d'obtenir un permis de construire définitif.

Le coût global du projet est plus élevé, mais les montants de subventions seraient plus importants. Le coût pour la commune ne serait augmenté que d'environ 5 200 € par rapport au projet initialement voté au dernier conseil. Il est ainsi proposé d'actualiser le plan de financement de l'opération comme suit, et de solliciter des subventions départementales et un fonds de concours de la communauté d'agglomération :

Dépenses prévisionnelles HT :

BORNE	30 400,00 €
TELECOM FIBRE	1 874,73 €
BRANCHEMENTS	5 187,83 €
MODULAIRE ECO	45 516,00 €
INSTALLATION GRUE	800,00 €
MOBILIER	642,40 €
DIVERS (fondations, rampe PMR)	10 000,00 €

ARCHITECTE	1 680,00 €
	96 100,96 €

Recettes prévisionnelles :

DEPARTEMENT (FARDA)	28 830,29 €	30 %
DEPARTEMENT (innovation)	38 440,38 €	40 %
AGGLOMERATION	9 600,00 €	10 %
COMMUNE	19 230,29 €	20 %
	96 100,96 €	

Le Conseil décide à l'unanimité :

- De valider la modification du plan de financement prévisionnel du projet tel qu'il est présenté ;
- D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à l'octroi du fonds de concours de la communauté d'agglomération (convention, avenants) ;
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions départementales et à signer tous les documents relatifs à leur octroi.

3. Remboursement des arrhes versées pour les locations annulées à la salle polyvalente

Compte tenu du contexte sanitaire exceptionnel, le Conseil décide à l'unanimité de procéder au remboursement des arrhes versées pour ces locations, à savoir 125 € pour une location prévue les 2 et 3 mai 2020 et 125 € pour une location prévue les 17 et 18 octobre 2020.

4. Retrait de la délibération accordant une subvention à l'association "J'habite à L-A"

Le conseil avait attribué une subvention de 1 600 € à l'association pour organiser la fête communale les 19 et 20 septembre. Suite à son annulation, le conseil décide à l'unanimité de retirer la délibération accordant cette subvention.

5. Tarifs des services périscolaires

Les tarifs des services périscolaires sont actuellement les suivants :

- Garderie : 1€ la séance
- Cantine : 3€ le repas au tarif préférentiel lorsque l'inscription est réalisée à temps, 4€ le repas quand l'inscription est réalisée la veille ou le jour même.

Les contraintes sanitaires liées à la COVID-19 nous imposent une gestion rigoureuse des inscriptions des enfants dans les services périscolaires, afin de respecter toutes les mesures barrières. Néanmoins, nos services sont régulièrement confrontés au problème de non-inscription des enfants. Nous prenons évidemment les enfants en charge, mais l'organisation des services est beaucoup plus compliquée.

Afin d'inciter les parents à inscrire leurs enfants à la cantine et à la garderie, il est proposé d'appliquer le tarif préférentiel quand les parents ont procédé à l'inscription des enfants, même la veille ou le jour même (sous réserve des places disponibles), et un tarif majoré quand les parents n'ont pas informé les services de la présence de l'enfant. Les tarifs proposés sont les suivants :

- Garderie : 1 € la séance au tarif préférentiel, 2 € la séance au tarif majoré
- Cantine : 3 € le repas au tarif préférentiel, 6 € le repas au tarif majoré

Le conseil décide à l'unanimité de valider ces nouveaux tarifs et d'autoriser le Maire à procéder à la modification des règlements intérieurs en intégrant ces modifications.

6. Information - Commissaires désignés par la Direction générale des Finances publiques pour la Commission Communale des Impôts Directs

Les membres titulaires sont : Alain LEMIERE, Paul-Marie NOREL, Odile CORDIER, Véronique SEYS, Antoine PEENAERT, Stéphane HONVAULT, Chantal DUVIVIER et Claudie JOLY.

Les membres suppléants sont : Eric MERCIER, Aurélie BAUDART, Alain TREUTENAERE, Michel CORDIER, Pierre-Louis LEFEBVRE, Philippe CRUSSARD, Stéphane COUTURIER et Audrey DUVIVIER.

7. Questions diverses

- Report des travaux prévus Rue de la Rivière neuve à cause des mauvaises conditions météorologiques
- Création d'une chorale : organisation d'une première réunion le 23/10

La séance est levée à 19H30.